

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.12

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

Objet de la délibération : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEVIS COMPLEMENTAIRE CABINET LATITUDES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/06.01 du 02 juin 2022 décidant de confier les études relatives à la révision du Plan local d'Urbanisme au bureau d'études Latitudes Urbanisme pour un montant de 35 650 €HT.

Il précise que l'arrêt de la révision du PLU ne pourra pas être délibéré avant la fin du mandat.

Des réunions supplémentaires ont donc été demandées auprès du Cabinet Latitudes afin de permettre aux nouveaux élus de la prochaine mandature de prendre connaissance de ce dossier.

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet Latitude d'un montant de 5 040 €HT correspondant à la mission de base (3 réunions d'acculturation avec support et la production du dossier Loi Montagne) et la participation à la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages, des Sites et des ressources naturelles) avec préparation du support.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

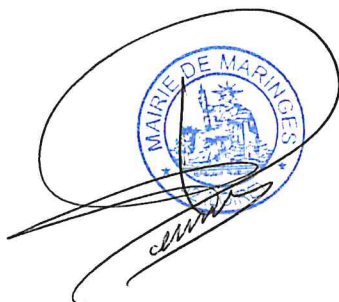
DÉCIDE de valider le devis complémentaire du cabinet Latitudes pour un montant de 5 040€ HT soit 6 048€ TTC,

DIT que cette prestation complémentaire a été inscrite sur le budget 2026,

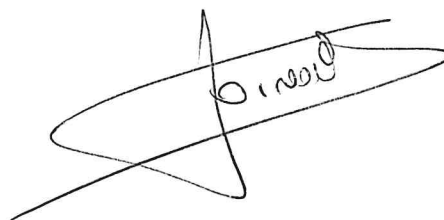
DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Marignac is visible. The stamp features a central emblem with a building and a sun, surrounded by the text "MAIRIE DE MARIGNAC". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Toinon", is written over a large, loopy, handwritten mark.